

CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE du 25 AOUT 2020**

Présents : ALBAGNAC Audrey - BÉLONIE Sylvette – BENOIT Annie – CATRAIN Alexandre – CORDIER Fanny - DE ABREU Zargha - DÉGAT Frédéric - DELMAS Yves – FAVORY Jean Michel - GIBERT David – LAGARDE Edith - NOYER Anaïs - PITTALUGA Nicole – REBOUL Patrick – VIÉGAS José.

Absents : FRESQUET Sylvie (procuration à BENOIT Annie) - LEGRAND Christian (procuration à BÉLONIE Sylvette) - SOULADIÉ Daniel (procuration à FAVORY Jean-Michel) – MICHEL Christian, excusé.
20h57, Mr CATRAIN quitte la séance du conseil.

Secrétaire de séance : Mme BENOIT Annie.

La séance est ouverte à 20 h 35

Mr le maire propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Acceptation d'un don.
- Avenant n° 1 Crédit-Bail SCI JPPB.
- Equipement numérique des écoles – Demande Subvention Education Nationale.
Accord unanime du conseil municipal.

① - Présentation de l'ADMR par Mr ARDAN Maxence, directeur de l'ADMR du Lot.

Il présente au conseil municipal les services de cette structure et souligne le manque actuel de bénévoles au sein du bureau de l'association. Il lance un appel afin de recenser les personnes intéressées pour venir renforcer l'équipe actuelle. Il souligne également le nombre de personnes aidées sur la commune, soit 206 personnes.

Mr ARDAN rappelle le projet « Habiter Autrement » d'habitat inclusif, pavillons regroupés destinés aux personnes fragiles et aux personnes de plus de 60 ans qui est à l'étude sur la commune du Vigan

Des questionnaires vont être adressés prochainement afin d'évaluer les besoins

20h57, Mr Alexandre CATRAIN quitte la séance du conseil municipal.

② - Approbation du CR du CM du 29/06/2020

Adopté unanimement.

③ - Approbation du rapport d'activité 2019 de la CCQB.

Adopté à l'unanimité.

④ - Approbation de l'attribution de compensation CCQB 2020

Le Conseil communautaire a délibéré le 28 juin 2017 (délibération n°2017-096), pour se doter, à compter du 1^{er} janvier 2018, des compétences PLUI et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Le rapport de la CLECT du 12 juin 2018 préconise que le financement des évolutions des documents d'urbanisme communaux, dans l'attente de l'approbation d'un PLUI soit intégré dans les attributions de compensation des communes concernées, sur la base des coûts réels induits.

Pour l'exercice 2020, la commune de Le Vigan voit son attribution de compensation évoluer en sa défaveur de 465,98 € par rapport à son niveau de 2019.

Cette évolution s'explique par la prise en compte dans son attribution de compensation des coûts réels imputables à la Commune, relatifs à une déclaration de projet et à la modification de son PLU.

Le montant définitif de l'attribution de compensation de la Commune de Le Vigan est porté à 5 746,27 €. Pour mémoire il était de 6 212,25 € en 2019.

En conséquence, il convient que le Conseil municipal valide le nouveau montant de l'attribution de compensation de la Commune de Le Vigan qui s'élève pour l'exercice 2020 à 5 746,27 €.

Après délibération, le conseil municipal adopte unanimement le montant de 5 746,27 € représentant l'attribution de compensation 2020 à la Commune de LE VIGAN.

5 - Désignation des membres de la CLECT auprès de la CCQB :

Lors de la séance du conseil communautaire du 15 juillet 2020, il a été défini la composition de la CLECT de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane : un titulaire et un suppléant par commune, soit 20 titulaires et 20 suppléants.

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant comme représentants de la commune du Vigan.

Mr le maire propose :

- Mr Yves DELMAS comme titulaire
- Mr Christian LEGRAND comme suppléant

Après délibération, le conseil municipal approuve unanimement la proposition de Mr le maire.

6 - Composition de la commission CCID

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de proposer aux services fiscaux une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) à partir de laquelle le directeur désignera les 6 titulaires et 6 suppléants, conformément au code général des Impôts.

Il soumet donc à l'approbation du conseil municipal la liste annexée des 24 personnes proposées aux services fiscaux, classées par catégorie de contribuables.

Après délibération, le conseil municipal approuve unanimement la liste des 24 personnes proposées.

7 - Décision modificative n°1 Commune (Taxes d'aménagement) :

Mr le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'annulation de permis de construire, la Commune doit restituer le montant des taxes d'aménagement à hauteur de 6 132,34 Euros.

Il propose d'ajouter aux crédits 2020 le montant de ces remboursements, la décision modificative n° 1 (DM1) ci-dessous synthétisant cette décision.

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget</i>	<i>DM1</i>	<i>Cumul budget + DM1</i>
022 Dépenses Fonctionn.	Dépenses imprévues	194 000,00	- 6 000,00	188 000,00
10226 OPFI Dépenses Invest.	Taxes d'aménagement	00,00	+ 6 000,00	6 000,00
023 Dépenses fonctionn.	Virement à la section d'investissement	133 965,96	+ 6 000,00	///
021 Recettes d'invest.	Virement de la section d'exploitation	133 965,96	+ 6 000,00	///

Adopté à l'unanimité.

8 - Décision modificative n°2 Commune (Remise gracieuse de loyers)

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la remise gracieuse des loyers d'avril et mai 2020 des commerçants locataires de la Commune dans le cadre du COVID.

Il propose d'ajouter aux crédits 2020 le montant des loyers annulés.

La décision modificative n°2 ci-dessous synthétisant cette décision.

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget</i>	<i>DM1</i>	<i>Cumul budget + DM1</i>
022 - Dépenses Fonct.	Dépenses imprévues	188 000,00	- 18 237,58	169 762,42
6713 - Dépenses Fonct.	Secours et dots	00,00	+ 18 237,58	18 237,58

Adopté à l'unanimité.

9 - Prix des repas à l'ADMR

Mr le maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 28-08-2018 baissant exceptionnellement le prix du repas facturé à l'ADMR à 5 € à compter du 1-09-2018. Compte tenu de la hausse des repas livrés par l'ADMR, il propose de ramener le prix du repas facturé à l'ADMR à 6 € à compter du 1-09-2020.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la proposition de Mr le maire par 15 voix favorables (dont 3 procurations et 2 défavorables).

10 - Tarifs location à l'Espace Jean Carnet

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 18-12-2018 fixant le tarif des locations de l'espace culturel Jean Carnet. Il propose de le réviser partiellement selon le tableau annexé à la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal approuve unanimement la proposition de Mr le maire et le tableau récapitulatif des locations annexé à la présente délibération, avec effet au 01/09/2020.

TARIFS LOCATIONS ESPACE CULTUREL JEAN CARMET Au 01-09-2020

	TARIFS LOCATION	CAUTION
Associations vignaises	100€ si la majeure partie du ménage est assurée par les membres de l'association (1) ou 150€ si aucun ménage n'est effectué	Un chèque de 800€ + un chèque de 100€ pour le ménage (demandé aux associations qui se sont engagées à faire le ménage)
Associations de Quercy Bouriane	250€ si la majeure partie du ménage est assurée par les membres de l'association (1)	Un chèque de 800€
Associations extérieures + Collectivités	500€ si la majeure partie du ménage est assurée par les membres de l'association (1)	Un chèque de 800€
Entreprises privées (2)	800€ si la majeure partie du ménage est assurée par l'utilisateur de la salle (1)	Un chèque de 800€
Particuliers (mariage ...)	800€ si la majeure partie du ménage est assurée par l'utilisateur de la salle (1)	Un chèque de 1 500€

11- Acceptation de remboursements dans le cadre du sinistre du gymnase : MAAF et LAUREL

Mr le Maire informe le Conseil municipal d'un projet de remboursements :

- par la société d'assurances MAAF, d'un montant de 6 640€
- par l'entreprise LAUREL d'un montant de 500 € équivalant à la franchise suite à l'endommagement du sol du gymnase.

Après délibération, le Conseil municipal approuve unanimement la proposition de la compagnie MAAF et de l'entreprise LAUREL.

12- Motion de soutien pour le maintien du service de réadaptation cardiaque CRF La Roseraie à Montfaucon

Les soignants du service de réadaptation cardiaque, les représentants du personnel du CRF/EHPAD La Roseraie 46240 Montfaucon ont adressé aux maires du département une lettre ouverte faisant part de la fermeture du service de réadaptation cardiaque au 28 août 2020. Une pétition en ligne mes opinions.com a déjà recueilli plus de 20.000 signatures.

Depuis de nombreuses années, des patients atteints de pathologies cardiaques et nécessitant une rééducation post-opératoire sont adressés par de nombreuses structures hospitalières du territoire au CRF de Montfaucon.

Cette offre de soins indispensable dans le parcours du patient favorise un retour à domicile dans les meilleures conditions.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- 1) - le maintien du fonctionnement du service de réadaptation cardiaque,
- 2) - le maintien de l'accès aux soins de qualité pour tous dans une zone rurale sous dotée,
- 3) - le maintien des emplois sur la structure

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve unanimement la proposition de Mr le Maire.

13- Acceptation d'un don

Mr le maire informe le Conseil municipal du don de Mr GIMENEZ Samuel d'un montant de 100 €. Après délibération, le don n'étant soumis à aucune condition, le Conseil municipal l'accepte et autorise Mr le maire à émettre le titre de recette correspondant.

14- Avenant n° 1 Crédit-Bail SCI JPPB

Mr le Maire présente au Conseil municipal le projet d'avenant n° 1 au crédit-bail signé au 30-04-2012 par délibération du conseil municipal du 10/04/2012 en faveur de la SCI JPPB. Suite aux difficultés rencontrées durant la crise sanitaire, il prévoit un report des échéances de loyer au titre des mois de février à juillet 2020 pour l'exercice 2020 et le remboursement de ces montants sur les exercices 2024 et 2025 (août 2024 à janvier 2025).

Après délibération, le conseil municipal unanime approuve le projet d'avenant n°1 au crédit-bail Commune/SCI JPPB et autorise Mr le maire à le signer.

15- Equipement numérique des écoles – Dde Subvention Education Nationale.

Mr le maire présente au conseil municipal le projet d'équipement numérique des écoles du Vigan (6 classes) élaboré en commun par la mairie et l'équipe pédagogique. Il comprend l'achat et l'installation, dans le cadre de l'appel à projet « Label école numérique 2020 » de :

- 4 tablettes Ipad 7 avec housses de protection (pour la Maternelle)
- 3 PC portable (classe mobile),
- 1 chariot mobile modulable.

Le montant total de l'opération s'élève à 4 098,56€ hors taxes, soit 4 918,27€ TTC.

Cet équipement a été reconnu d'intérêt prioritaire par l'Education Nationale et peut à ce titre bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du montant HT, soit 2 049,28€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'achat de : - 4 tablettes Ipad 7 avec housses de protection (pour la Maternelle)
- 3 PC portable (classe mobile).
- décide d'acquérir une tablette supplémentaire et sa housse,
- l'achat du chariot mobile modulable n'est pas jugé prioritaire.

Le montant total de l'opération s'élève à 3 145,44 € Hors Taxes, soit 3 776,03 € TTC.

- s'engage à s'équiper sur l'exercice 2020,
- sollicite auprès de l'éducation nationale une subvention au taux de 50%, soit la somme de 1 572,72 €, au titre du projet « Label école numérique 2020 »
- donne tout pouvoir à Mr le maire pour mener à bien cette opération.

16- QUESTIONS DIVERSES :

* Projet Enercoop réunion le 26/08/2020 à 14h en mairie

* Réunion CAUE le 31/08/2020 à 14h à Cahors

* Congrès des maires à Paris du 23 au 26/11/2020 (inscription avant le 31/08)

* Réunion APIE- Eco Services le 10/09/2020 à 14h30 et 16h30 à Souillac

- * Fête annuelle du Mas d'Andral le 12/09/2020 à 15h
- Réunion Cooralie AG le 16/09/2020 à 9 h à la mairie de Labastide-Murat
- * Réunion FBTP 46 le 24/09/2020 à Figeac
- * Réunion Conseil Communautaire le 30/09/2020 à 18h30
- * Demande de Mr Wattelier pour intégrer la commission environnement (Demande acceptée)
- * Association Tennis, une rencontre avec le club de Gourdon est prévue pour un éventuel partenariat
- * Goûter des aînés : annulé pour Décembre-2020
- * Réveillon Espace Jean Carmet : annulé pour le 31 décembre 2020

Ces deux manifestations ont été annulées compte tenu des risques encourus pour les participants dans le cadre de la pandémie COVID-19

- * Lecture des remerciements (suite à des décès).
- * Remerciements de deux commerçants pour la remise de loyers, en période de confinement due à l'épidémie de COVID-19
- * Adhésion AMRF.
- * Adhésion SDAIL.

L'adhésion moyennant une cotisation à ces deux organismes n'a pas été retenue,

- * Gradins : matériel disponible à la vente
- * Sport Boules Santé. Nouvelle présentation du projet et des activités, poursuite du dossier afin d'étudier la faisabilité du boulodrome
- * Verre à soi : ce point est à revoir lors d'un prochain conseil, en attente de la décision de la CCQB
- * Wifi public lotois : compte tenu du coût et des impacts, la commune n'accepte pas la proposition d'installation d'une borne

La séance est levée à 23 h 20.